

PROGRAMME SAMUEL-DE CHAMPLAIN - ANNÉE DU CONCOURS : 2025-2026

INSTRUCTIONS POUR LA PORTEUSE OU LE PORTEUR DE LA PARTIE FRANÇAISE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Les demandes sont déposées par des équipes conjointes franco-québécoises. Concrètement, la demande en ligne doit être initiée par la porteuse ou le porteur de la partie québécoise.

Accès pour la porteuse ou le porteur de la partie française

La porteuse ou le porteur de la partie française doit se créer un compte dans le système des Fonds de recherche du Québec, [FRQnet](#), et en aviser la porteuse ou le porteur de la partie québécoise. Dès que ce dernier a désigné la porteuse ou le porteur de la partie française dans le formulaire en ligne, un courriel lui est transmis et il lui est possible de consulter la demande en temps réel, en format PDF. Dans FRQnet, la porteuse ou le porteur de la partie française doit aussi confirmer sa participation, comme indiqué dans le courriel qui lui sera transmis.

Documents à compléter

La porteuse ou le porteur de la partie française doit transmettre quatre documents, dûment complétés, par courriel à la porteuse ou au porteur de la partie québécoise de la demande. La porteuse ou le porteur de la partie québécoise devra joindre lesdits documents aux endroits suivants du formulaire en ligne pour pouvoir transmettre la demande:

- 1) Formulaire Équipe - France, sous « *Cochercheurs* », « *Composition de l'équipe pour la partie française* »;
- 2) Formulaire Budget - France, sous « *Budget* »;
- 3) CV du porteur - France, sous « *Autres documents* »;
- 4) Formulaire d'engagements du porteur de la partie française, sous « *Signature et transmission* »;

Les documents, à l'exception du CV sont disponibles dans la « *Boîte à outils* » de la page Web du concours. Les deux premiers documents sont des PDF dynamiques à compléter. Le dernier document (Engagements du porteur de la partie française) peut être imprimé, signé, puis numérisé en PDF ou peut être signé électroniquement en utilisant la version PDF dynamique. Le CV du porteur ou de la porteuse de la partie française doit être rédigé à l'aide d'un logiciel de traitement de texte et transformé en PDF.